

**EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET
RATIFIANT LA COMPOSITION DU CONSEIL STRATÉGIQUE DU CHUV**

1 Introduction

Le 15 juin 2021, le Grand Conseil a adopté la modification de la loi sur les Hospices cantonaux (LHC) proposée par le Conseil d'Etat en tant que contre-projet à l'initiative du groupe PLR « Loi sur le CHUV : pour une gouvernance moderne du CHUV ». Cette modification prévoit notamment la mise en place d'un Conseil stratégique du CHUV.

Conformément à cette modification, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil la ratification de la composition de ce Conseil stratégique.

2 Rôle et missions du Conseil stratégique du CHUV

Pour rappel, selon la modification LHC du 15 juin 2021, le Conseil stratégique du CHUV est composé de 9 membres, choisis en fonction de leur intérêt et leur expertise dans le domaine de la santé publique, notamment dans le domaine de la médecine et des soins, des humanités et de l'éthique, du personnel, des ressources humaines, de l'organisation et des finances hospitalières, du droit des patients, du développement durable et des nouvelles technologies (art. 16b al. 1 LHC). Ces membres sont nommés par le Conseil d'Etat pour une période de 5 ans, sous réserve de ratification par le Grand Conseil (art. 16b al. 3 LHC).

Sans entrer dans la gestion quotidienne de l'hôpital, qui reste de la compétence de la Direction générale du CHUV avec l'appui du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du Conseil d'Etat, ce Conseil sera un organe stratégique de réflexion et de prospective, avec pour mission prioritaire d'appuyer et d'accompagner le CHUV dans un environnement en pleine mutation, tout en se concentrant sur des questions stratégiques et non opérationnelles. Il jouera ainsi un rôle de conseil auprès de la direction du CHUV, en contribuant à faire germer de nouvelles idées et des approches innovantes, en apportant un regard critique sur des développements prévus, en anticipant les évolutions à venir du système de santé ou de l'organisation hospitalière, en s'appuyant sur les réflexions et mesures mises en place ailleurs en la matière. Des enjeux de la médecine personnalisée aux conséquences des modifications environnementales, en passant par l'intelligence artificielle, la stratégie numérique, les ressources humaines, l'organisation hospitalière ainsi que les perspectives financières, le Conseil stratégique du CHUV sera une aide précieuse pour maintenir le CHUV dans l'excellence et rester compétitif.

Il sera ainsi appelé à conseiller le CHUV dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie et de son développement, en se positionnant notamment sur la stratégie générale du CHUV et le contrat de prestations avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), et sera associé à la nomination du directeur général du CHUV. Il devra en outre préavisier formellement les projets de décret d'investissement de plus de CHF 8 millions à soumettre au Grand Conseil et annuellement les travaux d'un coût de CHF 1 à CHF 8 millions au sens de l'article 14a alinéa 2 LHC. Il préavisiera également le Plan pluriannuel d'investissements (PPI) au sens de l'article 14a al. 4 LHC, ainsi que le Plan stratégique de développement du CHUV.

3 Processus de sélection des membres du Conseil stratégique du CHUV

Le DSAS a mandaté la société Alderus pour l'accompagner dans la désignation des 9 membres du Conseil stratégique. Celle-ci est déjà intervenue dans la nomination du Conseil de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) et de l'Hôpital fribourgeois (HFR). La démarche suivie garantit une procédure transparente et rationnelle, visant à constituer un Conseil stratégique disposant des profils et des compétences attendues. Elle garantit par ailleurs un regard externe au DSAS dans la conduite du processus, perpétuant ainsi l'esprit du Conseil stratégique.

Dans le prolongement, le DSAS a constitué un comité de sélection représentatif des autorités politiques et des autres parties prenantes, composé de :

- Deux représentants du Grand Conseil, issus des sous-délégations DSAS de la Commission des finances (M. Alexandre Berthoud) et de la Commission de gestion (M. Jacques Haury)
- Un représentant de l'Université de Lausanne (Prof Manuel Pascual, Doyen de la Faculté de biologie et de médecine (FBM))
- Un représentant de la Direction générale de la santé (Mme Virginie Spicher, Directrice générale)
- Un représentant du Secrétariat général du DSAS (M. Thierry Müller, Secrétaire général ad intérim)

- Une personne connaissant très bien le CHUV, en la personne de M. Pierre-François Leyvraz, ancien Directeur général.

Ce Comité a élaboré une grille de sélection. Le DSAS a ensuite lancé un appel à candidatures public, par annonces sur le site internet de l'Etat de Vaud et dans les médias. 94 dossiers ont été déposés à la suite de cet appel, ce qui démontre un fort intérêt pour le Conseil du CHUV. Après une étude approfondie sur dossiers, le Comité de sélection en a retenu 16 pour des entretiens. Pour compléter le processus, le Comité de sélection a encore examiné les dossiers de 9 personnes actives dans le domaine des soins infirmiers et a procédé à deux auditions complémentaires. Il a ainsi pu soumettre au DSAS, à l'unanimité et sans réserve, une proposition de composition du Conseil stratégique du CHUV, que le DSAS a présenté au Conseil d'Etat. Celui-ci l'a validée et demande dès lors au Grand Conseil de la ratifier.

4 Composition du Conseil stratégique du CHUV soumise à la ratification du Grand Conseil

Le DSAS propose au Conseil d'Etat de désigner les neuf membres suivants, dont voici un résumé non exhaustif de leur profil :

- Prof. Reto Meuli, 68 ans, Lausanne (lieu de travail), ancien chef du département de radiologie du CHUV et ancien vice-doyen de la Faculté de biologie et de médecine (FBM) de l'Unil (président) ;
- Mme Christine Bienvenu, 49 ans, Romanel-sur-Morges, patiente partenaire diplômée, ePatiente, spécialiste en médias sociaux et communautés en ligne, patiente partenaire en enseignement et recherche à Unisanté et de la plateforme nationale de coordination en recherche clinique de l'ASSM, membre de la Commission éthique et sécurité de CARA ;
- Prof. Serge Bignens, 61 ans, Bienne, MSc ingénieur EPFL, MAS économie de la santé UNIL, Directeur de l'Institut d'informatique médicale de la Haute école spécialisée bernoise, membre du comité de la Société suisse d'informatique médicale ;
- Mme Claire Charmet, 40 ans, Neuchâtel, vice-présidente du collège des directions et directrice du site de la Chaux-de-Fonds du Réseau Hospitalier Neuchâtelois (RHNe), membre du Conseil d'administration de la clinique Le Noirmont ;
- M. Philippe Doffey, 63 ans, Lausanne, Directeur général des Retraites populaires jusqu'à fin 2023, vice-président d'Ethos Services et de Genilem ;
- Dre Laure Jatton, 38 ans, Morges, médecin interniste-généraliste indépendante, cheffe de clinique à Unisanté, membre du Comité de l'Association suisse des médecins assistants et chefs de cliniques section Vaud (ASMAV) ;
- M. Philippe Milliet, 60 ans, Pully, pharmacien, administrateur indépendant (Banque cantonale du Jura, Cendres+Métaux SA, Groupe Syz, SK-Pharma), ex-membre de la direction de Bobst, de Galenica, de Galexis et d'Unicible, ancien vice-président de la Poste ;
- Prof. Shyhrete Rexhaj, 41 ans, Lausanne, infirmière diplômée, professeure HES ordinaire à l'Institut et Haute école de la santé La Source, responsable du Laboratoire d'enseignement et de recherche santé mentale et psychiatrie ;
- Prof. Nicolas Rodondi, 52 ans, Berne, président de l'association Smarter medicine, médecin-chef à l'Hôpital de l'Ile à Berne, Directeur de l'Institut bernois de médecine de famille.

Cette composition est équilibrée quant aux compétences attendues dans les domaines de la politique de santé, la médecine et les soins, l'éthique et les ressources humaines, la recherche, les aspects technologiques et l'innovation, ainsi que dans les questions de management, de gouvernance et de gestion financière. Elle rassemble des personnes disposant d'une connaissance approfondie du CHUV, mais aussi d'autres établissements hospitaliers et d'institutions de santé en Suisse et à l'étranger. Elle assure une représentation des genres presque équilibrée. Sa moyenne d'âge est de 52 ans.

Le choix du Président s'est fait sur la base de la personnalité du Prof Reto Meuli, de son expérience à la fois comme ingénieur, médecin et professeur, de sa connaissance du CHUV et de la FBM, de sa capacité à assumer cette tâche avec la disponibilité nécessaire, ainsi que de l'autorité dont il jouit auprès de la direction et des cadres du CHUV et de l'Unil.

5 Entrée en fonction du Conseil stratégique du CHUV

Une fois le décret soumis au Grand Conseil validé par celui-ci, le Conseil d'Etat fixera la date d'entrée en vigueur de la modification de la LHC du 15 juin 2021 et dudit décret, ainsi que des modifications du règlement d'application de la LHC rendues nécessaires. L'objectif est que le Conseil stratégique du CHUV puisse entrer en fonction dès cet automne. Parmi ses premières tâches figureront l'adoption d'un règlement de fonctionnement et l'élaboration d'un programme de travail, lequel comprendra notamment le nouveau plan stratégique du CHUV

6 Conséquences

6.1 Constitutionnelles, légales et réglementaires (y.c. eurocompatibilité)

Adoption par le Grand Conseil d'un décret ratifiant la composition du Conseil stratégique du CHUV. Le Conseil d'Etat adoptera l'arrêté de mise en vigueur dès que le Grand Conseil aura ratifié le Conseil stratégique, en vue d'une entrée en fonction de celui-ci dès cet automne.

6.2 Financières (budget ordinaire, charges d'intérêt, autres)

Comme le Conseil d'Etat l'a exposé au Grand Conseil lors de la soumission du contre-projet à l'initiative du groupe PLR, les conséquences financières découlant de l'indemnisation des membres du Conseil stratégique sont modestes. La modification de la LHC du 15 juin 2021 prévoit à cet égard d'appliquer l'arrêté sur les commissions du 19 octobre 1977 (AComm). Au vu notamment des considérations émises par le Comité de sélection, et en se fondant sur l'article 3 alinéa 1 AComm, le Conseil d'Etat a majoré cette indemnisation, mais celle-ci ne devrait pas dépasser quelques dizaines de milliers de francs au total. Les montants y relatifs seront assumés par le CHUV dans le cadre de son budget.

6.3 Conséquences en termes de risques et d'incertitudes sur les plans financier et économique

Néant.

6.4 Personnel

Néant.

6.5 Communes

Néant.

6.6 Environnement, développement durable et consommation d'énergie

Néant.

6.7 Programme de législature et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

6.8 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant.

6.9 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant.

6.10 Incidences informatiques

Néant.

6.11 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

6.12 Simplifications administratives

Néant.

6.13 Protection des données

La convention règle de manière large la protection des données des utilisateurs-rices.

6.14 Autres

Néant.

7 CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-joint ratifiant la composition du Conseil stratégique du CHUV.

PROJET DE DÉCRET

ratifiant la composition du Conseil stratégique du CHUV

du 5 juin 2023

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

Vu l'article 16b alinéa 3 de la loi du 16 novembre 1993 sur les Hospices cantonaux

Vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ La composition du Conseil stratégique du CHUV, selon liste en annexe, est ratifiée par le Grand Conseil.

Art. 2

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre b) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Annexes

1. Annexe 1

Annexe 1

Liste de la composition du Conseil stratégique du CHUV

(article 16b alinéa 3 de la loi sur les Hospices cantonaux – LHC)

- M. Reto Meuli (président) ;
- Mme Christine Bienvenu ;
- M. Serge Bignens ;
- Mme Claire Charmet ;
- M. Philippe Doffey ;
- Mme Laure Jaton ;
- M. Philippe Milliet ;
- Mme Shyhrete Rexhaj ;
- M. Nicolas Rodondi.